

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

## **Objet | Internalisation des missions du CLIC Rive Droite au Département et maintien de l'engagement financier annuel de la Commune de Cenon**

La Ville de Cenon adhère au SIGAS (Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales) dans le cadre notamment de l'activité CLIC. A ce titre, elle verse une cotisation de 0,63 euros par habitant. (Participation fixe depuis deux ans).

Pour rappel, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont **des lieux d'accueil de proximité et des guichets uniques destinés à fournir information, conseil et orientation aux personnes âgées et à leur famille, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels intervenant auprès d'elles.**

Les CLIC ont pour principale mission la prise en charge des personnes âgées faisant face à des situations plus ou moins complexes.

Sur l'année 2022, le CLIC a pu accompagner 135 personnes (dont 21 accompagnements psychologiques), réaliser 102 évaluations à domicile (dans le cadre des PAP : Plans d'Accompagnement Personnalisés) et assurer une évaluation globale avec accompagnement renforcé de 10 personnes.

Des difficultés dans le cadre de la gestion financière du service sont apparues du fait du désengagement de l'Agence Régionale de Santé et du Département (participation forfaitaire) et de l'impossibilité pour les communes d'y pallier.

Ainsi, le Département de la Gironde vient d'acter l'internalisation des missions du CLIC (récupération de l'autorisation) et la reprise de l'ensemble des agents concernés avec pour objectifs de :

- maintenir des missions du CLIC et de la qualité du service rendu ;
- simplifier pour les usagers (intégration au sein d'un guichet unique) ;
- rationaliser des ressources publiques.

En contrepartie, il est demandé aux communes de maintenir leur participation financière à hauteur de la contribution actuelle à savoir **0,63 euros par habitant**.

Les communes seront intégrées dans la gouvernance de ce service public au sein des comités de pilotage locaux.

Ceci étant exposé,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu, le Code d'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L232-13 et suivants ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la continuité du financement du CLIC par la Commune de Cenon ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

**34 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à valider ce principe d'internalisation et d'engagement financier annuel et à signer toutes les conventions et documents relatifs à cette participation financière.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.